

PROVINCE DE LIEGE – ARRONDISSEMENT DE LIEGE

COMMUNE DE CHAUDFONTAINE

PROJET DE DECISION - SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 25 juin 2025

Service : Urbanisme
Agent traitant : Sophie HUBERT

Objet : Urbanisme - Commission communale consultative d'aménagement du territoire et de mobilité - Adoption du règlement d'ordre intérieur : décision

LE CONSEIL COMMUNAL,

Notamment son articles L1122-30;

Vu le Code du Développement Territorial (CoDT), et plus particulièrement ses articles D.I.8. stipulant que le Conseil communal décide le renouvellement de la Commission Communale dans les trois mois de son installation et en adopte le règlement d'ordre intérieur et R.I.10-3 qui stipule que "*Lors de la séance au cours de laquelle la Commission communale est établie ou renouvelée et le président et les membres désignés, le Conseil communal adopte le règlement d'ordre intérieur de la Commission communale. Les décisions visées à l'article D.I.9, alinéa 1^{er} sont envoyées au Ministre pour approbation.* ";

Vu le courrier du 3 décembre 2024 du Service public de Wallonie – Direction générale opérationnelle de l'aménagement du territoire, du logement, du patrimoine et de l'énergie relatif à ces mêmes modalités de renouvellement;

A ces causes,

En Séance publique,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

Article unique

Le Conseil communal adopte le règlement d'ordre intérieur de la Commission communale.